

Délibération du Conseil Municipal de la Commune de Beaulieu**République Française****Département de la Haute-Loire**

Séance du 10/04/2024. Nbre de Conseillers en exercice : 15. Présents : 13 Votants : 14;

Exclus : 0

Excusé : 1

Date de la convocation : 04/04/2024 Date d'affichage : 04/04/2024

L'an deux mille vingt quatre, le dix avril, à 20 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr COLOMB Yves, Maire.

Étaient présents : Y COLOMB – H RIGOLLIER – S CHAPON- N ANGENIEUX - S FAYOLLE -Y AUBERT-BRUN - C CIVEYRAC - Y COMUNELLO - N CHARREL – P GOUY – C MOULIN – M RIVET – S TEYSSONNEYRE

Ont donné pouvoir : JJ STOECKLIN à S CHAPON

Excusé : P COLMACHE

RIGOLLIER Hèlène a été nommée secrétaire.

Elu supplémentaire : JL MASSON

7- Droit de préemption C2145, C2146, C2148

Une déclaration d'intention d'aliéner a été déposée le 14 mars 2024 relative à la parcelle propriété cadastrée C 2145, C2146, C2148 appartenant à Loïc TEYSSONNEYRE et Carole VISSAC au profit de FRASILE Max et LINOSSIER Amélie

Considérant que l'acquisition de ces parcelles ne présente aucun intérêt pour la Commune,

Le Conseil à l'unanimité décide de ne pas préempter

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme,

En mairie, le 10/04/2024

Yves COLOMB, Maire,

Hèlène RIGOLLIER, Secrétaire

